



Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal qui a eu lieu le Lundi 7 septembre 2015 à 20 heures, sous la présidence de Mme Elisabeth CELARD, Maire.  
Tous les membres étaient présents sauf Mme BAZILE, Mme AVENIER GARDE (procuration à Mme VIDOR), Mme POCHON, excusées.  
Mme Blandine VIDOR était secrétaire de séance.

Mme le Maire rappelle la démission de M. Martial FIAT et de Mme Annie PERRET à compter du 7 juillet 2015.

Mme Nathalie MAGHAKIAN, M. Jacques PACITTI, Mme Dominique FAYE, M. Eric BADEL, Mme Nathalie BONNAY, Mme Sylviane BALDIT, suivants sur la liste « Avec Vous, Cap sur 2020 » dont faisaient partie M. Martial FIAT et Mme Annie PERRET ont également adressé leur démission.

Conformément à l'article L 270 du Code Electoral, M. Luc AUGAGNEUR et M. Cyril CHALAMET, suivants sur la liste, sont installés en qualité de Conseiller Municipal.

M. Luc AUGAGNEUR a demandé un temps d'intervention pour se présenter.

Aucune observation n'est formulée sur le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 6 juillet 2015.

#### **SEDI – TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC CHEMINEMENT PIETONS**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- prend acte du projet de travaux et du plan de financement établi par le Syndicat des Energies du Département de l'Isère pour la mise en place de l'éclairage public sur le cheminement piétons qui va être réalisé en bordure de la RD 131 (du giratoire du Grand Chemin au pont de l'Autoroute A7).

- autorise Mme le Maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage au SEDI. La participation de la Commune sera de 14 931 € (frais SEDI + contribution aux investissements).

*Cette délibération annule et remplace celle en date du 6 juillet 2015.*

#### **HABITAT – Rattachement de la Commune de REVENTIN-VAUGRIS au Système National d'Enregistrement des demandes de logement social (SNE)**

La loi ALUR du 24 mars 2014 prévoit que tout EPCI doté d'un PLH doit adhérer à un dispositif de gestion partagée de la demande. En Isère, ETOIL.org a été créé à cet effet. Fin 2014, il a été décidé au niveau départemental de mettre fin à ETOIL.org et de se rattacher au Système National d'Enregistrement des Demandes (SNE) pour le 1<sup>er</sup> Octobre 2015. Pour pouvoir accéder aux données nominatives du SNE, chaque Commune et chaque EPCI doivent être des « guichets enregistreurs ». S'ils ne souhaitent pas assurer l'enregistrement des demandes, ils doivent désigner au moins un mandataire qui en sera chargé. Sur le territoire de Vienn Agglo, l'enregistrement des demandes est exclusivement réalisé par les bailleurs sociaux principaux. Le rattachement du SNE ne modifiera pas cette pratique. Il est proposé que la Commune de REVENTIN-VAUGRIS devienne guichet enregistreur et désigne en mandataire les bailleurs principaux du territoire : ADVIVO et OPAC 38.

**Mairie de Reventin-Vaugris**

85, Rue de la Mairie - 38121 Reventin-Vaugris

Tél. : 04.74.58.80.17 - Fax : 04.74.58.94.42 - E-mail : [mairie.reventin-vaugris@wanadoo.fr](mailto:mairie.reventin-vaugris@wanadoo.fr)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- accepte la fonction de guichet enregistreur de la Commune de Reventin-Vaugris dans le cadre du rattachement du Système National d'Enregistrement des demandes de logement social (SNE),
- autorise Mme le Maire à signer la convention relative aux conditions et modalités de mise en œuvre du SNE avec les services de l'Etat,
- accepte la désignation d'ADVIVO et d'OPAC 38 en tant que mandataires chargés de l'enregistrement des demandes de logement social pour le compte de la Commune.

Mme le Maire,  
E. CELARD

